

## **Poursuite de l'étude sur la compétence collecte des déchets : point sur la démarche lancement d'une consultation**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

<b>Avis du Groupe de travail</b>	
séance du 23/06/04	favorable

### **I - Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Lors du conseil privé du 16 avril, au cours duquel le cabinet Petit a présenté l'avancement de son étude, un débat nourri a permis de préciser les avantages et les inconvénients des deux solutions possibles. Le groupement de commandes ou le transfert de compétence à la CAGB. Toutefois, chacun a pu constater que les éléments financiers devaient être précisés pour permettre à chaque collectivité de statuer en toute connaissance de cause

Suite à ce conseil et à leur initiative, les présidents des syndicats de collecte se sont réunis. Ils ont fait part de leur avis au président de la CAGB que l'on peut synthétiser de la manière suivante :

- ils sont réservés quant à la mise en place du groupement de commandes sur leur secteur respectif lorsque, fin 2005, les syndicats seront appelés à disparaître.
- ils proposent que soit approfondi et précisé l'hypothèse du transfert sous réserve de la prise en compte des points et questions suivants :
  - mise en place progressive de la REOM communautaire ? Différenciation par le mode de calcul de la REOM des secteurs de collecte et du niveau de service rendu ?
  - possibilités d'intégration du surplus de la DGF dans le coût de financement de la collecte par la C.A.G.B. afin de lisser les écarts constatés
  - préservation des secteurs de collecte existants
  - conclusion de contrats éco emballages par secteur ?
  - maintien des ambassadeurs du tri par secteur
  - pilotage de la compétence déchets par une commission ad hoc
  - situation juridique des syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ?

Ces remarques et réserves recoupant en grande partie celles formulées le 16 avril lorsqu'a été abordée l'hypothèse de la prise de compétence de la CAGB.

Il est apparu clairement que pour satisfaire aux préoccupations et questionnements des élus communaux et syndicaux il fallait établir des simulations, commune par commune, pour que chacun puisse appréhender le montant de la REOM qui pourrait être perçue par la CAGB. Le montant serait comparé, commune par commune, au montant actuel de la fiscalité des ordures ménagères.

La réalisation de telles simulations financières ne présentera pas d'intérêt pratique et ne se conçoit que dans la mesure où elle permettrait une comparaison véritable avec la situation actuelle.

Pour conduire un travail dans le détail, il faut tenir compte du fait que les données financières et comptables qui ont été communiquées dans le cadre de la phase I du diagnostic de la mission confiée au cabinet Petit ne permettraient pas en l'état de répondre à cette nécessité méthodologique.

En effet, dans la plupart des cas l'absence de budget annexe et la prise en charge par les budgets généraux de dépenses des services collectes (ex personnel, et matériel affecté partiellement au source) ne permettent pas de considérer les chiffres initiaux comme totalement fiables.

De même, l'arrivée à terme de certains marchés de collecte des ordures ménagères, conclus il y a plusieurs années ne permet pas d'appréhender le coût réel de la collecte pour les années à venir, il suppose une actualisation de ces coûts pour rendre compte de la réalité de la charge financière afférente au service.

De plus, la prise en charge actuelle par le budget de la CAGB d'une partie du coût du traitement des ordures ménagères (déchetterie et administration du SYBERT) qui n'est pas ainsi pris en charge par l'usager au titre de la REOM et de la TEOM a pour effet d'amoindrir artificiellement le coût global du service collecte et traitement. Quelles que soient les décisions futures sur l'exercice ou non de la compétence « collecte » par la CAGB, cette situation ne pourra en aucun cas perdurer.

Parallèlement et toujours dans l'objectif de permettre la réalisation de simulations et comparaisons, il faudra simuler le coût du service rendu par la CAGB, permettant l'instauration des formules de REOM prenant en compte le service rendu tout en limitant au maximum et dans la mesure du possible les écarts de contribution entre les redevances ou taxes actuelles et la REOM intercommunale.

En tenant compte des données précisées ci-dessus, le groupe de pilotage collecte créé en septembre 2003, s'est réunie le 23/06/04 et retenu le plan de travail exposé ci-après :

## **II – Proposition d'un nouveau plan de travail**

### **A - Détermination des charges**

- Evaluation des coûts actuels de collecte et traitement pour chacune des 59 communes de la CAGB. Pour cela, il faudra procéder à un état des lieux au sein de chaque collectivité (communes, syndicats, CAGB) afin d'identifier la réalité des coûts des services en prenant en considération les charges inhérentes.

- Détermination pour toutes les communes du coût analytique des différentes composantes du service collecte. Cette étape consistera à distinguer les coûts :

- d'un service dit de base
- des services dits spécifiques (tournées supplémentaires, contenants particuliers, service complet...) en l'état actuel de leur compétence territoriale
- prise en compte des coûts futurs du service au sein des communes et des syndicats en généralisant les prix du marché récemment constatés.
- évaluation de la recette nécessaire à prélever dans chaque commune pour faire face à la totalité des charges futures
- évaluation des différents dispositifs concernant la location ou la propriété des bacs mis à disposition pour les usagers
- évaluation des dispositifs actuels pour le service aux communes.
- estimation des redevances et taxes à prélever par les communes pour financer la totalité du service de la collecte et la totalité du service du traitement. Cette estimation permettra de simuler la redevance par type de redevable (en fonction par exemple du nombre de personnes

composant le foyer ou de la taille du bac mis à disposition). Ce travail sera effectué en lien avec les communes.

- estimation des charges nettes transférées résultant des coûts identifiés et des recettes transférées.

## **B - Simulation de l'exercice de la compétence par la CAGB**

### Simulation du coût du service de collecte exercé par la CAGB

- dans les conditions actuelles d'exploitation
- dans une configuration nouvelle proposée par la CAGB

Cette simulation fera ressortir les coûts particuliers du service de base et des sources spécifiques. Il sera également étudié les diverses hypothèses par rapport aux contrats éco emballages.

Simulations de formules de REOM intercommunales permettant :

- de faire payer à l'utilisateur le coût du service rendu
- de limiter les écarts de contribution entre les redevances actuelles et la REOM intercommunale

Pour cela, il faudra envisager, sous réserve de faisabilité juridique et en fonction de la réflexion en cours au ministère, de combiner plusieurs critères de modulation de la REOM et notamment :

- la taille des bacs mis à disposition
- le nombre de personnes composant le foyer
- le maintien éventuel de services spécifiques
- le type d'habitat
- la qualité du tri selon les territoires etc.

Cette REOM pourrait également sous réserve de faisabilité juridique se composer d'une partie fixe et d'une part variable correspondant aux charges fixes et variables du service.

Afin de maintenir une proximité de service, le rôle des communes dans la relation aux usagers devra être étudié.

Le planning proposé serait le suivant :

- présentation de l'ensemble des données citées ci-dessous pour fin 2004 pour que chaque commune, chaque syndicat et la CAGB aient des éléments précis pour se positionner.

## **C - Condition d'exécution de cette mission**

Le travail détaillé à conduire est essentiellement un travail financier qui nécessitera une présence forte sur l'agglomération et dans les communes

Une consultation est indispensable pour trouver un prestataire

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à lancer une consultation pour retenir un prestataire.**

Pour extrait conforme,

Le Président